



Sainte-Foy, 30 mars 1982

Monsieur Marcel Léger  
Ministre de l'Environnement  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Objet: Projet d'aménagement d'une halde minière à Asbestos

Monsieur le ministre,

Faisant suite au mandat d'enquête que vous avez confié au Bureau le 29 janvier 1982, concernant le projet cité en rubrique, vous trouverez ci-joint le rapport des commissaires Louise Roy et Michel Yergeau.

Pour l'instant, conséquemment à la décision de la compagnie Johns-Manville Canada inc., de retirer pour le moment leur requête, nous avons suspendu nos travaux d'enquête. Si la compagnie revient à la charge avec une demande similaire, nous pourrons reprendre nos travaux et vous faire rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Michel P. Lamontagne

Incl.



Montréal, 11 mars 1982

Monsieur Michel Lamontagne, président  
Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement  
2360, chemin Ste-Foy  
Sainte-Foy, Qc  
G1V 4H2

Objet: Projet d'aménagement d'une halde de stériles  
par la compagnie Johns-Manville Canada Inc.  
à Asbestos

Monsieur le président,

Le 29 janvier 1982, monsieur Marcel Léger demandait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête au sujet du projet de la compagnie Johns-Manville Canada Inc., d'établir une halde de stériles sur les lots 13b, parties 12h et 12g du rang III, canton de Shipton, à proximité des résidences du quartier Saint-Barnabé à Asbestos.

Le 8 février 1982, vous nous nommiez pour agir dans ce dossier. De plus, monsieur Pierre Auger, biologiste attaché au Bureau d'audiences, était désigné pour travailler à titre d'analyste sur cette question.

Le jeudi 4 mars 1982, par télégramme, monsieur Bernard Coulombe, ingénieur en chef des opérations à la mine Jeffrey de la Johns-Manville à Asbestos, faisait savoir au ministre de l'Environnement que sa compagnie avait décidé de retirer, pour une période indéfinie, sa demande de permis d'aménagement d'une halde de stériles. Un télégramme au même effet a été adressé à la commission.

Entre la date du mandat confié au Bureau et le télégramme de la Johns-Manville, nous avons commencé notre travail d'enquête. A cette fin, nous avons rencontré, le 17 février, monsieur Jean-Pierre Gauthier, directeur régional du ministère pour la région des Cantons de l'Est. Lors de cette même réunion, nous avons aussi rencontré monsieur Raynald Ouellette.

Quelques jours plus tard, madame Roy a rencontré monsieur Naldo Richard, ingénieur, à qui ce dossier avait été confié par monsieur Gauthier.

... 2

Le 24 février 1982, les membres de la commission et monsieur Pierre Auger nous sommes rendus à Asbestos où nous avons rencontré, à midi, monsieur le maire Rock Fréchette ainsi que messieurs Yvon Hamel, directeur général de la ville d'Asbestos et monsieur Raymond Milot qui est à l'emploi de cette dernière. A 14h30, nous avons rencontré monsieur Claude Lemay et monsieur Bernard Coulombe de la mine Jeffrey au bureau de la compagnie Johns-Manville Canada Inc. Enfin, à 18h30, nous avons rencontré le président, le secrétaire et les membres de l'exécutif du Comité de citoyens de Saint-Barnabé. Ces rencontres avaient pour but non seulement de préparer la partie publique de notre enquête mais aussi d'obtenir, de la part de la municipalité et de la compagnie, un certain nombre de documents dont nous avons besoin pour le traitement de cette affaire.

Il avait été convenu que la partie publique de notre enquête se tiendrait à 19h30 les mercredi 17 et jeudi 18 mars 1982, au Centre communautaire Saint-Barnabé, dans le quartier qui aurait été principalement affecté par le projet de la Johns-Manville. Toujours dans le cadre de notre enquête, il avait été convenu que ce mardi 9 mars, nous rencontrions monsieur André Dorr, sous-ministre adjoint à l'exploitation et au développement (mines) du ministère de l'Énergie et des Ressources. D'autre part, dans l'après-midi de cette même journée, nous devions rencontrer la firme Evimbec dont la ville d'Asbestos a retenu les services à titre de spécialiste dans l'évaluation foncière, afin de discuter des problèmes d'évaluation propres à la ville d'Asbestos.

Dans les documents que nous demandions à la Johns-Manville se trouvaient des renseignements quant aux projets d'expansion de la mine, de développement ou d'aménagements de nouvelles haldes de stériles aux alentours de la mine Jeffrey. Ces documents étaient pour nous de première importance puisqu'ils auraient pu permettre de déterminer le rythme prévisible de remplissage des haldes actuelles, compte tenu de la capacité de celles-ci, et, par voie de conséquence, la pertinence de vouloir établir une halde de faible capacité à proximité du quartier Saint-Barnabé. Il appert que la décision annoncée le 12 février 1982, par monsieur James P. Power, président et président du conseil d'administration de la Johns-Manville, annonçant la suspension d'une partie des programmes d'expansion de la mine Jeffrey, rend actuellement impossible le dépôt de tout document ayant trait à l'expansion ou à l'avenir de la mine Jeffrey. A titre d'exemple, si la com-

pagne en venait à la conclusion qu'il faille procéder dorénavant par voie d'exploitation souterraine, il en résulterait une production beaucoup moindre de stériles d'où l'inutilité de l'établissement d'une nouvelle halde.

En conséquence, étant donné qu'il n'y a plus de projet d'établissement de la halde proposée à proximité du quartier Saint-Barnabé, nous vous informons que nous mettons un terme à nos travaux dans cette affaire et qu'à moins d'un avis contraire, nous fermons notre dossier. Cependant il nous apparaît important d'ajouter que, lorsque la compagnie voudra réactiver ce dossier, si tant est qu'elle le fasse un jour, les citoyens et les autorités municipales de la ville d'Asbestos devraient être immédiatement informés des prétentions de la Johns-Manville afin qu'ils puissent demander que nous reprenions notre enquête au point où nous l'avons laissée. Il serait d'ailleurs souhaitable que les mesures administratives appropriées soient prises par le ministère de l'Environnement pour que la direction régionale du ministère pour les Cantons de l'Est, prenne note que l'enquête n'est que suspendue et qu'elle puisse assurer le suivi dont le ministre informe les citoyens dans sa lettre du 8 mars 1982.

En vous rappelant que nous n'avons qu'à nous féliciter de la collaboration que nous ont offerte tant les citoyens que la ville d'Asbestos et la direction régionale du ministère de l'Environnement, nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de nos salutations respectueuses.

  
Louise Roy

  
Michel Yergeau